

Le protocole d'accord fonction publique hospitalière est soumis à signature des syndicats le 19 octobre. SUD appelle les personnels à exprimer partout leur rejet d'un texte qui ne répond pas à leurs principales revendications !

Salaires, emploi ; imposons d'autres choix !

Le protocole d'accord soumis à signature ne comporte aucun chiffrage quant aux moyens alloués. Cherchez l'erreur !



L'emploi :

Début septembre M. Xavier Bertrand a décidé de ponctionner 115 millions d'euros sur les budgets 2006 des hôpitaux publics déjà insuffisants.

Cela équivaut à supprimer plus de 3000 emplois dans l'ensemble des hôpitaux.

Ce protocole n'apporte aucune réponse aux problèmes d'emplois, de conditions de travail.

La précarité :

Au niveau national + de 15% des emplois sont occupés par des agents contractuels, ce chiffre atteint 25% dans certains établissements. Régression sociale sur des emplois titulaires vacants qui marque la volonté des directions d'avoir une plus grande flexibilité sur le tableau des emplois et des réduction de coût en personnel.

Dans le protocole : aucun plan de résorption de l'emploi précaire.

Les conditions de travail :

Les pôles d'activité se mettent en place par fusion de services. Demain les personnels gérés au niveau d'un pôle pourront être déplacés d'un service à l'autre à tout moment, et aussi changer d'horaires en fonction des "pics" d'activité.

Dans le protocole aucune garantie quant au respect des plannings, des horaires.

Pire, hors protocole, le ministère s'est engagé à dé plafonner les heures supplémentaires.

Et les salaires !

Tout le monde s'accorde à reconnaître la perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels. Cette année, seul 0,5 % d'augmentation a été accordé au 1er juillet et un point d'indice (4,49 euros) sera octroyé au 1er novembre.

Le début de la catégorie C est revalorisé car il se retrouvait en dessous du SMIC.

Les aides-soignants vont gagner 2 points (9 euros) en début de carrière et pourront certes

accéder à la nouvelle "échelle 6" (sans échelon exceptionnel) mais en nombre limité. La prime "Veil" reste identique depuis 31 ans (15,25 euros).

La revendication d'une nouvelle grille intégrant les primes n'a évidemment pas été prise en compte.

Les propositions sont totalement indignes pour les infirmiers par l'augmentation de la prime Veil de 15 euros.

La grille CII des paramédicaux n'est pas revalorisée.

La plupart des autres professions de l'hôpital n'ont quasiment rien obtenu.

Ce protocole dont la période d'application s'étale jusqu'en 2009 ne répond à aucune des revendications exprimées, et pour cause !

Il se situe dans la droite ligne des plans d'économies des hôpitaux et tente de faire oublier toutes les régressions que nous subissons :

- réduction des effectifs,
- précarisation accrue des emplois,
- non reconnaissance des qualifications professionnelles,
- remise en cause de la RTT et flexibilité des horaires,
- non respect des plannings de travail, sans parler de l'éclatement des équipes et des collectifs de travail.

Assez de faux-semblants !

Le ministère n'a rien lâché, malgré des mois de discussions !

Xavier Bertrand veut, par le biais de ce protocole, faire accepter son plan de démolition et de privatisation de l'hôpital public.

Le jeudi 19 octobre doit être une journée d'expression de la colère des hospitaliers et de leur exigence de vraies réponses à leurs revendications :

♦ un plan d'urgence emploi, formation et de titularisation,

♦ un rattrapage du pouvoir d'achat :
250 euros pour tous.

un préavis de grève nationale est déposé pour le jeudi 19 octobre

Le protocole complet ainsi que les commentaires sont consultables et téléchargeables sur le site internet fédéral www.sud-sante.org rubrique sanitaire

Fédération Sud
Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
2 rue Henri Chevreau
75020 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 10 octobre 06